



## FOIRE AUX QUESTIONS

### Programme du Cercle des jeunes leaders de l'administration publique (CJL)

#### Informations générales

- Q** Qu'est-ce que le Cercle des jeunes leaders (CJL)?
- R** Le Cercle des jeunes leaders de l'administration publique (CJL) est un programme de développement du leadership et un projet de recherche. Il vise à accompagner une relève de gestionnaires appelée à jouer un rôle clé dans la transformation et la continuité des services publics. Le programme s'échelonne sur 18 à 20 mois et comprend environ 17 journées d'activités intensives, offertes majoritairement à l'ENAP à Québec.
- Q** Existe-t-il différents volets du programme?
- R** Oui. En plus du programme principal (CJL), il existe le Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial (CJLFP). Ce dernier vise le développement d'un leadership stratégique intergouvernemental et comprend 16 journées d'activités réparties entre Québec et Ottawa.
- Q** Quelle est la durée du programme?
- R** Les activités s'étalent sur une période de 18 à 20 mois, pour un total d'environ 17 journées.
- Q** Où ont lieu les formations?
- R** Toutes les formations se déroulent exclusivement en présentiel. Environ 90 % des activités ont lieu à l'ENAP à Québec. À l'occasion, certaines activités peuvent aussi être offertes dans d'autres lieux, comme l'ENAP à Montréal ou l'Assemblée nationale du Québec.
- Q** Quel est le coût du programme?
- R** Pour la fonction publique québécoise : 7 500 \$ + 27 % de frais indirects de recherche (FIR). Pour les autres organisations publiques : 10 000 \$ + 27 % de FIR<sup>1</sup>.

#### Mise en candidature

- Q** Quand a lieu la période de mise en candidature?
- R** La période de mise en candidature pour le programme CJL s'étend généralement de début septembre à la mi-octobre.
- Q** Quels sont les critères d'admissibilité?
- R** Nous vous invitons à consulter la page « Mise en candidature » du programme Cercle des jeunes leaders à l'adresse : <https://chaireleadership-public.enap.ca/>

---

<sup>1</sup> Le 27% est lié aux frais indirects de recherche que le ministère de l'Enseignement supérieur versait antérieurement aux universités pour les projets de recherches et depuis quelques années il ne les verse plus. Le ministère demande aux universités de réclamer aux organisations, avec qui les universités font des contrats de recherche, qu'elles paient elles-mêmes ce montant. Le cercle étant un projet de recherche, nous devons dorénavant demander aux ministères de payer ce 27% en plus de l'inscription pour leurs participants. Ce 27% est retourné à l'ENAP.

**Q** Est-ce que vos critères d'admissibilité sont stricts?

**R** Nous sommes conscients que certaines situations peuvent être particulières. Les critères d'admissibilité ont été établis afin de guider le processus de sélection et de s'assurer que le programme s'adresse aux profils ciblés. Cela dit, si vous considérez que votre situation justifie une exception – par exemple, si vous n'avez pas pu poser votre candidature lors des années précédentes – vous pouvez, au besoin, nous transmettre une demande par courriel. Chaque cas sera évalué individuellement, selon les circonstances.

**Q** Est-ce que les cadres juridiques sont admissibles au programme?

**R** Les cadres juridiques peuvent soumettre leur candidature pour le Cercle des jeunes leaders.

**Q** Quel type de profil recherchez-vous?

**R** Nous recherchons des gestionnaires au savoir-être exemplaire, performants, capables de mobiliser leurs équipes, engagés dans le service public et ayant des aspirations de carrière élevées.

**Q** Pour les organismes parapublics, à quoi pouvons-nous nous référer pour le statut de cadre, étant donné que nos classements ne sont pas les mêmes?

**R** Le programme du Cercle des jeunes leaders s'adresse aux cadres 4 et aux cadres 3 (depuis moins de 6 mois). Un cadre 4 est un cadre de proximité. Il n'est habituellement pas gestionnaire de gestionnaires, mais bien un gestionnaire de professionnels, de techniciens, etc. Il est généralement gestionnaire d'environ une dizaine de personnes. Dans la majorité des cas, un cadre 3 est gestionnaire de gestionnaires.

**Q** Combien de candidatures une organisation peut-elle soumettre?

**R** Le nombre maximal dépend de la taille de l'organisation :

- 3 500 employés et plus : maximum 5 candidatures
- 1 000 à 3 499 employés : maximum 4 candidatures
- Moins de 1 000 employés : maximum 3 candidatures

Cependant, un maximum de 2 candidatures par organisation peut être retenu par cohorte, sauf exception.

**Q** Comment déposer une candidature?

**R** Les DRH doivent remplir un formulaire de priorisation et les candidats doivent compléter le formulaire de candidature en ligne. Une lettre d'appui signée par un proposant (sous-ministre, SMA, président, vice-président) doit être transmise directement à la Chaire avant la fin de la période.

**Q** Est-ce que chaque proposant (sous-ministre, sous-ministre adjoint, président, vice-président) a un nombre maximal de candidatures qu'il peut appuyer?

**R** Non, il n'y a aucun maximum.

## Participation au programme

- Q** Quelles sont les attentes envers les participants?
- R** Les participants doivent assister à toutes les activités prévues (absence maximale tolérée : 2 journées), réaliser un projet de fin de parcours (PublicLab), respecter les règles de civilité et la politique de confidentialité, et limiter l'utilisation des appareils électroniques durant les activités.
- Q** Qu'est-ce que le PublicLab?
- R** Le PublicLab est un projet collaboratif réalisé en équipe, qui permet aux participants de mettre en pratique leurs compétences en leadership et de proposer des solutions innovantes à des enjeux organisationnels réels.
- Q** Quel est le calendrier type des activités?
- R** Les activités sont planifiées deux fois par année (automne et printemps). En moyenne, une activité est prévue toutes les 4 à 5 semaines. Le lancement de chaque cohorte est suivi de la journée sur le mentorat, organisés sur deux journées consécutives.

## Après la candidature

- Q** Que se passe-t-il après avoir soumis une candidature?
- R** L'équipe analyse toutes les candidatures reçues. Les candidats présélectionnés sont invités à une entrevue d'environ 20 minutes. Tous les candidats, retenus ou non, reçoivent une lettre de confirmation, généralement vers la troisième semaine de janvier. Les cohortes débutent ensuite au printemps et à l'automne.

## Coordonnées

- Q** Quelles sont les coordonnées de la Chaire?
- R** Chaire en leadership dans le secteur public  
555, boul. Charest Est, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1K 9E5  
Téléphone : 581 888-1571  
Courriel : [chaire.leadership.public@enap.ca](mailto:chaire.leadership.public@enap.ca)  
Page internet : [www.chaireleadership-public.enap.ca/](http://www.chaireleadership-public.enap.ca/)  
LinkedIn : [www.linkedin.com/company/chaire-en-leadership-dans-le-secteur-public](http://www.linkedin.com/company/chaire-en-leadership-dans-le-secteur-public)

L'équipe de la Chaire en leadership dans le secteur public,